Rapport du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale au titre de l'année 2022

1/ Composition du jury

Le jury était composé ainsi :

Mme Maryse FOURCADE Inspectrice générale des affaires sociales, Présidente ;

M Hervé AMIOT-CHANAL Administrateur de l'Etat à la direction des ressources humaines

Mme Adeline BERTSCH Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale à la direction générale de l'offre

de soins;

M Claude DAGORN Directeur d'hôpital honoraire ;

Mme Clothilde HUYGHE Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale à la direction générale de l'offre

de soins

M Julien KOUNOWSKI Inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale secrétariat général pour les

affaires régionales de Bretagne;

M Dimiter PETROVITCH Administrateur de l'Etat à la direction des ressources humaines.

2/ Modalités d'organisation de l'examen professionnel

En application de l'arrêté du 17 juillet 2009 des ministres chargés du travail, des affaires sociales et du budget fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, la sélection par voie d'examen professionnel pour l'inscription au tableau d'avancement d'inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale se fonde sur les acquis de l'expérience professionnelle dans le corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale et sur l'aptitude à exercer des responsabilités supérieures. Cette sélection est organisée sur la base :

- de l'établissement, par le candidat, d'un dossier conforme au modèle fourni par l'administration. Le candidat fournit dans son dossier le descriptif de deux actions menées en qualité de membre du corps, qu'il juge pertinent de porter à la connaissance du jury;
- d'une épreuve orale d'une durée de trente minutes maximum, qui prend appui sur le dossier mentionné précédemment et se déroule comme suit : un exposé d'une durée de dix minutes maximum, présenté par le candidat et portant sur les fonctions exercées en qualité d'inspecteur de l'action sanitaire et sociale ; un entretien, ensuite, d'une durée de vingt minutes avec le jury portant sur l'activité professionnelle du candidat, destiné à apprécier ses compétences professionnelles et techniques ainsi que sa capacité à se situer dans son environnement professionnel.

Seule l'épreuve orale est notée.

Le jury évalue donc les candidats/es au regard de leurs motivations, de leurs qualités de réflexion et d'analyse, de leur capacité à se situer dans leur environnement professionnel, de leur niveau des acquis de l'expérience professionnelle dans le corps, et de leur aptitude à exercer des responsabilités supérieures.

Les épreuves se sont déroulées sur une semaine, du 27 juin au 1^{er} juillet 2022. La réunion de la délibération finale s'est tenue le 1^{er} juillet 2022.

Le jury a été réparti en deux sous jurys, présidés chacun par madame Maryse FOURCADE.

Le premier sous jury était composé de madame Mme Clothilde HUYGHE, M Claude DAGORN, et de M Dimiter PETROVITCH; le second sous jury était composé de Mme Adeline BERTSCH, de M Julien KOUNOWSKI, et de M Hervé AMIOT-CHANAL.

3/ Les résultats

Les principales données relatives à l'examen sont présentées dans le tableau ci-après.

Nombre de postes	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats admis	Seuil d'admission	Taux de réussite (admis /présents)	% femmes	Age moyen des candidats
34	96	80	34	13.5/20	42 %	67 %	42

Une forte augmentation du nombre de candidats

L'année 2022 se caractérise par une reprise vigoureuse du nombre de candidats : 96 présents contre respectivement 46 en 2021 et 56 en 2020, témoignant notamment de la fin des perturbations induites par la récente crise sanitaire et des effets de la (ré)application par la DRH ministérielle de la "reprise" d'ancienneté de la formation initiale d'IASS qui a permis, par exemple, à la promotion 2016 d'être éligible pour cet examen professionnel. En conséquence, le taux de réussite à l'examen professionnel diminue, passant de 48 % en 2021 à 42% en 2022. A noter que pour conserver l'homogénéité du niveau de l'examen, le jury avait fait le choix en 2021 de ne pas pourvoir l'ensemble des postes proposés.

Une majorité de femmes

La proportion de femmes admises à l'examen s'élève cette année à 67%. Cette proportion de deux tiers est identique à celle observée en 2021 (68%), mais inférieure à celle de 2020, où les femmes représentaient plus des trois quarts des candidats admis. L'âge moyen des candidats est de 42 ans, sensiblement identique aux deux années précédentes.

Un seuil d'admission plus élevé que les deux années précédentes

34 candidats/es ont été admis/es. La note permettant d'être admis(e) était cette année de 13,5/20, soit un seuil d'admission légèrement supérieur à celui de 2021 et 2020 (13/20), traduisant un taux de sélectivité plus élevé, du fait de la remontée du nombre de candidats, et d'une qualité de préparation à l'examen et de parcours professionnel globalement plus riches que les années précédentes.

4/ Les observations du jury

Une organisation générale de l'épreuve satisfaisante

Comme l'année précédente, le jury a été sensible à la qualité de l'appui apporté par le bureau du recrutement aux membres du jury, notamment quant aux modalités de fonctionnement du jury (formation aux fonctions de membres de jury, harmonisation des procédures entre sous-jurys, respect des règles de non-discrimination, ...).

- Les candidats doivent continuer d'améliorer leurs capacités d'analyse et de réflexion

- Si dans l'ensemble, les candidats ont su répondre aux questions évaluant leurs connaissances sur le champ sanitaire et social, certains ont eu plus de difficultés à développer devant le jury des réflexions et analyse étayées sur les questions d'actualité posées. L'évaluation des capacités de réflexion, d'analyse et de synthèse est cependant un facteur clé de succès pour la réussite de l'examen professionnel. Les candidats doivent donc s'entraîner davantage à cet exercice, en approfondissant leur réflexion personnelle sur les questions sanitaires et sociales eu sens large.
- Dans le même ordre d'idée, l'expression d'un point de vue personnel est attendu sur les questions d'ordre sociétal posées par le jury. Les candidats ne doivent pas hésiter à exprimer leur vision de ces questions, à condition qu'elle soit étayée de connaissances et d'illustrations précises. C'est moins le point de vue du candidat que la qualité de l'argumentation développée pour soutenir ce point de vue que le jury cherche à évaluer.
- Enfin, le jury attend des candidats qu'ils mettent en valeur, tant dans le dossier que dans leur prestation orale, les résultats des actions engagées et leur impact concret sur les usagers ou acteurs concernés, plutôt que les moyens mis en œuvre. L'efficacité de l'action publique ne se mesure pas au nombre de réunions organisées, ni au nombre d'acteurs réunis pour traiter une problématique. Trop nombreux sont encore les candidats qui peinent à décrire et à valoriser les résultats de leurs actions, et à convaincre le jury de leur efficacité.
 - Par ailleurs, le retour d'expérience lié à la crise sanitaire a conduit le jury à valoriser les qualités d'innovation, de force de proposition et de réactivité face à une situation inédite. Dans un environnement complexe et en rapide évolution, ces qualités lui sont apparues indispensables pour assurer des responsabilités d'encadrement supérieur dans l'administration. Le jury a donc cherché à apprécier la réactivité et la capacité à innover des candidats dans le cadre de mises en situation spécifiques.

Au total, comme cela avait été observé les années précédentes, les candidat/es qui ont su présenter les enjeux stratégiques des politiques dont ils ont eu la charge, préciser les leviers de leur mise en œuvre, se montrer concret(e)s et innovant(e)s face à des situations complexes et exigeantes, indiquer clairement au jury les résultats de leurs actions, ont été prioritairement retenus dans le cadre de l'examen professionnel. A l'inverse, les candidat(e)s, qui, en raison de capacités de réflexion et d'analyse insuffisantes, n'ont pas su convaincre le jury de leur capacité à évoluer dans un poste d'encadrement supérieur, ont été invité(e)s à se représenter, après un travail de préparation plus approfondi.

- Des dossiers écrits reflétant globalement un effort de préparation, mais quelques exceptions

Si le dossier écrit n'est pas en tant que tel noté, il permet au jury de connaître le parcour et les fonctions occupées par les candidats au cours de leur carrière. Il revêt donc une importance certaine. Négliger sa présentation ne donne pas un signe positif au jury, même si l'épreuve orale peut être de nature, cela s'est vérifié cette année encore, à effacer cette impression.

Les dossiers sont dans l'ensemble intéressants, clairs et bien rédigés, ce qui témoigne d'un réel investissement des candidats et d'un effort louable de préparation. Le jury les encourage cependant à progresser dans la valorisation des résultats des actions présentées, plutôt que dans la seule description des moyens engagés dans le cadre de ces actions. Le jury a également relevé quelques dossiers témoignant d'un investissement insuffisant de préparation et de relecture. Il encourage les candidats à soigner la présentation et le contenu des dossiers.

Une maitrise de l'épreuve orale à améliorer pour certains

L'épreuve orale est une épreuve difficile, à laquelle il convient de bien se préparer, par exemple sous forme « d'examen blanc », ne serait-ce que pour maîtriser la durée de son intervention et/ou son stress, pour les candidats/es qui seraient concernés/ées.

• En premier lieu, la durée imposée de l'exposé préliminaire doit être impérativement respectée : un exposé dépassant le temps imparti est nécessairement interrompu, car une absence de prise en compte romprait l'égalité de traitement entre candidats/es ; un exposé manifestement trop court ou trop long traduit d'ailleurs la difficulté du candidat à maîtriser l'épreuve. Dans ces deux cas, l'appréciation par le jury des candidats/es a pu être négative.

L'exposé ne doit pas être la reprise à l'identique, ou presque, du contenu des parties obligatoires du dossier papier : carrière, compétences et connaissances acquises, actions réalisées ; outre la lassitude que cela induit chez les membres du jury, cette présentation n'apporte pas vraiment de plus-value pour le jury, qui a pris connaissance du dossier écrit. Ce type de présentation ne permet pas en réalité au candidat de valoriser son profil et la manière qu'il a de se projeter dans la suite de sa carrière, pour laquelle le grade d'inspecteur hors classe est la première marche. Beaucoup d'exposés se sont ainsi avérés trop « lisses », essentiellement chronologiques, alors que le jury attend que la personnalité du candidat puisse transparaître dans une perspective dynamique du parcours et des acquis.

A l'inverse, il ne doit pas non plus se transformer en exposé de compétences techniques et managériales très vastes supposées acquises, qui ne résiste pas toujours aux questions du jury.

Les candidats qui ont été retenus ont donc su maîtriser la durée de l'exposé, et le rendre vivant et convaincant quant à leur futur positionnement comme inspecteur hors classe.

• En second lieu, l'entretien permet au jury, par la série des questions / réponses posées au candidat dans les vingt minutes qui suivent l'exposé, de se faire une opinion sur la connaissance des politiques publiques dont nos administrations ou agences ont la charge; il permet aussi de mesurer le degré de connaissances des différentes institutions dans le cadre desquelles le candidat est appelé à effectuer sa carrière d'inspecteur hors classe, au niveau central comme territorial. Il permet enfin d'évaluer les capacités de réflexion, d'analyse et de synthèse du candidat sur une problématique sanitaire ou sociale donnée. Il n'est pas rare que des candidats, croyant bien faire, se concentrent sur la description des outils dont ils assurent la gestion sans pouvoir véritablement décrire les enjeux auxquels ces mesures essaient d'apporter des réponses. Dans quelques cas, le candidat ne peut donner, même approximativement, l'importance du public concerné par le dispositif qu'il est censé gérer ou mettre en évidence le volume des dotations budgétaires traitées.

A plusieurs reprises, des candidats ont eu des difficultés à lister les domaines de compétence de telle ou telle direction d'administration centrale, direction territoriale, ou bien à maîtriser la répartition des missions et/ou des fonctions entre préfecture et directions ou agences. Des lacunes dans la connaissance des fonctions inspection/contrôle ont été également observées, alors qu'il s'agit là d'un des cœurs de métier, et que les enjeux liés à cette fonction devraient être correctement maitrisés.

Le caractère interministériel de certaines politiques, enfin, n'est pas toujours suffisamment maitrisé alors que l'on attend du candidat qu'il puisse se situer dans la chaîne administrative, voire politique quand le rôle des élus est essentiel.

5) Les recommandations du jury

Dans la suite des préconisations générales déjà formulées par les précédents jurys, les futurs candidats devraient s'attacher à travailler les points suivants dans leur préparation :

- <u>Pour l'exposé oral</u> : le candidat ne doit pas hésiter à s'entrainer à gérer la durée de l'exposé et à contenir son stress, lorsqu'il y a lieu. Cet exposé doit être travaillé pour retenir l'attention du jury. Autant que possible, il ne doit pas être purement chronologique ou descriptif. Le candidat doit s'efforcer de valoriser les compétences acquises dans la conduite des missions qui lui ont été confiées et de leur finalité, en employant si possible un ton vivant, dynamique et convaincant ;
- <u>Dans le cadre de l'entretien</u>, le jury encourage les candidats à mieux travailler les questions d'actualité et les problématiques ne relevant pas directement de leur champ d'exercice professionnel, à approfondir leurs capacités de réflexion, d'analyse et de synthèse, à exprimer clairement leur position personnelle, à mieux valoriser les résultats concrets et chiffrés des actions engagées.

La Présidente de jury

Maryse FOURCADE